

## **VIDE-GRENIER DU COMITE DE JUMELAGE DE GRILLON**

**SALLE des FETES de GRILLON (intérieur 12 places et extérieur 50 )  
(62 places en tout)**

**DIMANCHE 12 Octobre 2025 (8h/17H accueil public)**

### **REGLEMENT GENERAL**

Pour participer au vide-grenier, vous devrez avoir retourné votre bulletin d'inscription ainsi que votre chèque libellé à l'ordre du Comité de Jumelage ou des espèces dans notre boîte aux lettres à côté de la Mairie de GRILLON **Avant le 9 Octobre 2025.**

Le prix est de **10 €** : emplacement de **5 mètres linéaires**

**Votre inscription vous sera confirmée uniquement par e-mail**

(ne pas oublier de noter votre adresse e-mail sur le bulletin d'inscription).

- Le Comité de Jumelage se réserve le droit d'attribution
- Les emplacements seront distribués par ordre d'arrivée et placés par un membre organisateur.
- Aucun emplacement ne sera réservé à l'avance.
- Tout revendeur sera interdit
- Les participants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vols, agression, détérioration et dommages causés au matériel, marchandises et objets divers lors du déballage, étalage et emballage du matériel, marchandises et objets divers sur le terrain du vide-grenier.
- Suite à la réglementation, les exposants devront fournir soit un numéro d'immatriculation au registre du commerce, soit une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (en copie) avec l'inscription.
- Nous vous rappelons que les participations aux vide-greniers sont limitées à 2 par an sauf pour les détenteurs de carte professionnelle. Pour valider cette inscription, il est impératif pour les particuliers de remplir la déclaration sur l'honneur sur le bulletin d'inscription.
- Les participants accordent à l'association le droit de modifier la date, l'ouverture ou la durée de la manifestation, sans qu'ils puissent demander aucune indemnité.
- En cas d'annulation de votre part, après le 9 octobre 2025, votre participation ne sera pas rendue SAUF en cas de force majeure, et si nous annulons à cause de la météo ou autre, nous vous préviendrons, ne prendrons pas votre participation et le chèque ne sera pas encaissé. Si annulation à midi, pas de remboursement.

Dès votre arrivée (entre 6 h et 7 h 30 du matin) vous devez vous présenter à l'entrée du Parking :

**SALLE DES FETES DE GRILLON, route de GRIGNAN.**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS au 06 61 49 69 81**

**BULLETIN D'INSCRIPTION et CHEQUE A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 9 OCTOBRE 2025**  
à Mme Agnès DAYDE, 109 chemin des Combes, 84600 GRILLON  
(cachet de la Poste faisant foi) ou dans la boîte aux lettres du Comité ( près de la Mairie de GRILLON)